

CHANTILLY MAGAZINE

#162

janvier-février 2024

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

WWW.VILLE-CHANTILLY.FR

CHANTILLY VILLE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

P. 4 & 7 / Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme : une évolution nécessaire pour notre commune

P. 8 & 11 / Sécurité

Des femmes et des hommes assurent notre sécurité au quotidien

P. 12 & 15 / Mobilité

Un grand projet cantilien : le quartier de la gare continue à se transformer

P. 16 / Commerce

Les chantiliens ont du talent !

209146

P. 17 / Monde hippique

Rencontre avec...

Guillaume de Saint-Seine, nouveau Président de France Galop

P. 18 / Vie citoyenne

Attention changement d'adresse pour le bureau de vote n°2, rue Saint-Laurent

Des femmes et des hommes assurent notre sécurité au quotidien

P. 8 à 11

NOUS
CONTACTER■ **Accueil Mairie**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi matin de 8h30 à 12h.
11 avenue du Maréchal Joffre
Tél. 03 44 62 42 00

■ **Permanences du Maire**

Madame le Maire reçoit chaque samedi matin sans rendez-vous à la mairie de 9h30 à 10h30 ou sur rendez-vous en appelant son secrétariat au 03 44 62 42 11
Mail : maire@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Finances
Florence Woerth
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.
Mail : f.woerth@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Urbanisme
Frédéric Servelle
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.
Tél. : 03 44 62 70 50/54
Mail : urbanisme@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Logement
Bénédicte de Cacqueray,
Maire-Adjoint**

Le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h.
Tél. : 03 44 62 42 23
Mail : logement@ville-chantilly.fr

■ **Services Techniques**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
8 rue Emile Le Prat
Tél. 03 44 62 53 80

■ **Facebook**

@villedechantillyofficiel

■ **Instagram**

@villedechantilly

■ **Site internet**

www.ville-chantilly.fr

■ **Permanences du Député**

Eric Woerth
Tél. : 03 44 55 13 13
eric.woerth@orange.fr



Hommage

Yves Carini nous a quittés

"L'artiste dévoile la profondeur. C'est parce qu'il prend du recul par rapport au visible qu'il est proche de l'invisible"- K.G Dürckheim

Nous venons de dire au revoir à notre collègue et ami Yves Carini. C'est un déchirement pour tous ceux qui l'ont connu, famille bien sûr, amis, camarades de route et de projets.

Yves est arrivé dans l'équipe municipale en 2008, fort d'une carrière de chanteur de jazz et de musicien, chargé notamment de la fête de la musique, qu'il a organisée avec brio pendant toutes ces années. Il aimait donner à ces événements une qualité indéniable, une convivialité, une force qui lui ressemblait. Il n'hésitera pas par exemple à faire venir la chanteuse Lâam sur la grande scène de la petite pelouse en 2012 ce dont tout le monde se souvient certainement !

■ **Une vie en musique**

Le père d'Yves était le compositeur d'Yves Montand, c'est dire qu'il a grandi dans la musique, assumant un héritage légué par Michel Legrand et Sacha Distel.

Yves sort son premier album en 2005 "Un été parisien" qui sera un succès et un deuxième en 2007 "Midnight Rendez-vous" dont on notera plus particulièrement le titre "La petite fille de Shanghai". Enfin "The Way You Are" sonne comme une consécration après des années d'attente et de projets divers. Enregistré en 2017 et 2018 il présente un artiste infiniment romantique et délicat.

Ce dernier album, sorti en octobre 2021 a été enregistré à Los Angeles et il en était très très fier : Quartet swing et grand orchestre classique hollywoodien, excusez du peu...

Il enregistre avec les meilleurs, Jorge Calandrelli, producteur arrangeur américain (6 Grammy Awards) et Randy Waldman (producteur de Beyoncé).

Douceur vocale et élégance uniques, c'est la consécration d'un crooner à la française, salué

par la critique.

■ **Un passeur de talents**

Et puis il faut parler aussi de son implication municipale en général pendant douze ans au service des Chantiliens avec la fête de la musique bien sûr, mais aussi dans



le projet fou des Talents de Chantilly dès 2015 : à la fois coach vocal, jury d'audition, arrangeur, technicien, soutien sans faille des jeunes et même animateur de soirée, il m'avait confié avoir trouvé beaucoup de plaisir, à sa grande surprise d'ailleurs, dans ce travail d'accompagnateur de jeunes talents. Tant de moments de rires, de doutes, de joie, de complicité ! Il était là en 2019 pour notre dernière grande soirée aux Grandes Ecuries en présence d'un jury remarquable.

Son dernier album sorti en 2021, nous convenions tous que cette dernière pépite musicale était une vraie marque d'espérance, puisqu'il se battait déjà contre la maladie depuis 2020. Quatre années de combat et de questionnement, de volonté et de courage. Son épouse Sylvia fut de toutes ses guerres, à ses côtés, infatigable et dévouée. Entouré de sa famille, il a quitté ce monde le 16 janvier dernier à l'âge de 60 ans.

Yves, tu nous manques. Ta sensibilité d'artiste était un aiguillon très utile en politique comme dans la vie ordinaire. Il paraît que "La politique peut être renforcée par la musique, mais la musique a une puissance qui défie la politique" d'après Nelson Mandela : nous en prenons acte et nous souhaitons continuer à donner de la voix pour que tu puisses nous sourire et nous encourager de là-haut !



Chantilly Mag : Hôtel de Ville, 11 avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly - Tél. 03 44 62 42 00 - Fax. 03 44 62 42 59

Site : www.ville-chantilly.fr - Facebook : villedechantillyofficiel - Directeur de la publication : François Kern - Rédaction : Frédérique Tricot - Maquette magazine et photos : Service communication - Photo "Le mot du Maire" : ©CCAC - Photo de couverture : ©Joël Dubois - Tirage : 8 000 exemplaires - Imprimeur : E. Grille (papier 100% recyclé, encre végétale) - Distribution : RT Media
Le journal municipal est consultable sur le site internet de la ville : www.ville-chantilly.fr

“ *L’urbanisation d’une ville est en perpétuelle évolution. Elle nécessite des adaptations en fonction des évolutions de la population et de la législation nationale* ”



Des sujets importants pour notre ville !

Ce numéro du bulletin municipal est l’occasion de faire le point sur des sujets importants car structurants pour Chantilly et ses habitants.

L’urbanisation et l’aménagement d’une ville est en perpétuelle évolution. Elles nécessitent des adaptations en fonction des évolutions de la population et de la législation nationale.

L’obligation de non-artificialisation des zones naturelles, la mise en place des zones d’accélération des énergies renouvelables participent de ces évolutions. Chantilly, comme toutes les communes a besoin également de renouveler sa population et d’attirer des activités économiques. Nous avons donc décidé de revoir le Plan Local d’Urbanisme qui formalise et encadre l’évolution urbaine de la ville. Nous gardons comme ligne conductrice la préservation du cadre vie constitué d’un patrimoine naturel et d’un patrimoine bâti exceptionnels qui font notre fierté.

Tout d’abord, trois secteurs sont particulièrement visés par cette modification. Le secteur du Pavillon de Manse, notamment l’ancienne friche EDF. Un projet se dessine qui devra permettre la création de logements en accord avec les habitations voisines. La conservation d’une édifice industriel témoin de l’ancienne usine à gaz permettra de garder un témoignage de cet endroit niché au cœur du secteur protégé de Manse et du Canal Saint Jean. Il faut redonner à cet espace le caractère patrimonial et naturel qu’il a connu.

L’entrée de ville au nord mérite une requalification d’ensemble. La pression exercée par de nombreux promoteurs doit être encadrée et contenue et, enfin, la parcelle de la résidence de la Forêt, dans le secteur de la gare, qui abrite de belles bâtisses, doit être traitée de façon raisonnée. Le parc comme les bâtiments remarquables font l’objet d’une attention particulière. Ce secteur, lien entre la gare et le centre-ville avec une ouverture vers le Bois Bourillon, devra évoluer tout en se préservant.

Ensuite, dans ce Bulletin, vous allez découvrir les premières esquisses des travaux de la gare de Chantilly. Nous en parlons depuis longtemps et, enfin, nous rentrons dans la phase opérationnelle de ce dossier commencé en 2014 ! Le travail en collaboration avec la CCAC -qui est à présent, selon la loi, l’autorité organisatrice de la mobilité- la SNCF, le département de l’Oise et la région Hauts-de-France, porte ses fruits. Dès la fin de l’année 2024, les travaux du parvis vont pouvoir commencer. Les voyageurs et touristes méritent d’être mieux accueillis à Chantilly. Ils doivent pouvoir circuler sur des pistes

cyclables sécurisées, stationner plus facilement notamment grâce aux arrêts minute, les piétons doivent y trouver des cheminements apaisés. Ces travaux -dont c’est la première phase- sont les prémices d’un changement radical de la gare, puisque suivront la mise aux normes d’accessibilité des quais et la rénovation de la gare routière.

Dernier sujet pour les Cantiliens : la sécurité. Comme chaque année, nous rendons compte de la sécurité à Chantilly. Si la ville reste sûre, nous sommes tout de même touchés par une augmentation des actes de délinquance. Nous faisons tout pour contenir les faits délictueux en nous organisant avec la gendarmerie. Raison pour laquelle nous avons œuvré pour avoir une nouvelle brigade de gendarmerie à la gare dans le cadre du programme "200 nouvelles brigades de gendarmerie". Notre police municipale participe activement à la sécurité de l’ensemble des habitants. La sécurité est une préoccupation majeure pour notre équipe municipale. Les moyens sont là ! humains avant tout avec la gendarmerie, les pompiers et la police municipale. Il est aussi indispensable que les citoyens soient acteurs de leur sécurité. Ils doivent y participer. C’est notamment le cas avec la participation citoyenne. Des habitants informent les autorités de faits délictueux ou suspects. La sécurité doit être un effort conjoint entre la police municipale, les gendarmes et les habitants. En travaillant ensemble, nous pourrions maintenir la sécurité et la sérénité dans notre ville. Il faut que Chantilly reste une ville où il fait bon vivre !

Enfin, je termine cet édito le cœur serré car Chantilly vient de perdre deux membres de sa famille. Nous rendons hommage à Yves Carini qui nous a quittés le 16 janvier dernier. Artiste talentueux, il a servi Chantilly pendant plusieurs années, en organisant la fête de la musique et les Talents de Chantilly. Je pense à sa famille et à ses amis.

Malheureusement le 16 février dernier, nous sommes de nouveau endeuillés avec la disparition de Françoise Cocuelle, conseillère municipale déléguée au commerce et au marché. Passionnée par Chantilly, s’étant engagée dans de nombreuses organisations nationales (MEDEF, CJD), elle nous manquera beaucoup. Nous lui rendrons hommage lors du prochain bulletin municipal. Au nom de l’ensemble du conseil municipal, des agents de la ville et des cantiliens, Je présente mes condoléances à ses 4 enfants et à sa famille.

Isabelle Wojtowicz
Maire de Chantilly



Frédéric Servelle
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

Plan Local d'Urbanisme : une évolution nécessaire pour notre commune

Le 31 mars 2017, Le Conseil Municipal approuvait les dispositions de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aujourd'hui, la municipalité souhaite procéder à des modifications. Ainsi, le Conseil Municipal a acté le principe de la modification N°1 du PLU lors de sa séance du 24 mars 2022.

Chantilly Mag fait le point sur les objectifs de cette modification.



En effet, après plusieurs années d'utilisation, le PLU qui est, pour rappel, le garant du développement harmonieux de notre territoire et l'élément indispensable pour connaître la constructibilité d'un terrain, doit évoluer afin de prendre en compte les nouveaux besoins des habitants en matière de logement, de mobilité ou encore de préservation du cadre de vie. Le juste équilibre entre évolution démographique et adéquation des services à la population guide le choix de la municipalité dans cette modification encadrée par le code de l'urbanisme et celui de l'environnement.

Il s'agit aussi de répondre efficacement, sur des secteurs stratégiques, à la pression foncière de promoteurs qui visent, parfois, à densifier de manière déraisonnable au risque de déséquilibrer notre commune par la construction massive et inadaptée de logements.

Cette modification traitera de l'ajout de nouveaux éléments protégés afin de préserver davantage le patrimoine bâti et paysager, de corrections d'erreurs dans les fiches descriptives d'identification du patrimoine à préserver et de précisions du règlement graphique

afin de faciliter la lecture du document et surtout de la définition de trois **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (dites OAP) sur des secteurs stratégiques.

L'enjeu principal de cette modification est donc bien celui lié à l'accueil de nouvelles opérations de construction sur des sites en mutation. Ces trois secteurs stratégiques, en ville, feront donc l'objet d'Orientations d'Aménagements et de Programmation, dont le rôle est d'encadrer spécifiquement et qualitativement les futures constructions en matière de nombre de logements, de hauteurs, de densité et d'aménagements extérieurs (cheminements, accès, etc...).



L'entrée de la ville depuis l'avenue du Général de Gaulle

Ce secteur situé sur l'avenue du Général de Gaulle est considéré par la commune comme un site "stratégique" pour une opération qui doit viser prioritairement la requalification de cette "entrée" de ville depuis le nord de la commune associée à la réalisation d'une vingtaine de logements sous forme pavillonnaire et/ou petits collectifs.

Quels sont les enjeux ?

- **Enjeux de requalification** cette entrée de ville banalisée et qui ne se démarque pas par la qualité des aménagements urbains et paysagers environnants,
- **Enjeux de gabarit des constructions**,
- **Enjeux d'intégration** au secteur Léfébure, Castel et Coq Chantant,
- **Enjeux de densification maîtrisée** dans la logique de la loi sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



Dans le cadre de l'aménagement du secteur, il s'agira de calibrer le gabarit des futures constructions afin d'assurer une transition douce et cohérente entre les grands ensembles et les pavillons. Ainsi, le gabarit imposé sera de R+1 ou R+C. La volonté étant également de ne pas proposer de gabarit trop important au risque de venir créer de nouvelles nuisances pour les riverains.

Les aménagements associés imposeront des plantations notamment le long de l'Avenue du Général de Gaulle et des marges de retrait par rapport aux limites avec les constructions voisines, notamment à l'Ouest.



Le secteur du Pavillon de Manse

Le secteur du Pavillon de Manse, précédemment occupé par les activités d'EDF et de GDF, fait partie des secteurs permettant d'envisager "la reconstruction de la ville sur elle-même". Il permet de réduire la consommation d'espace en favorisant la mise en œuvre de nouvelles constructions dans l'espace urbain. Ce secteur est concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui ont été mises en place lors de l'élaboration du PLU en 2017. Toutefois, aucun projet n'était réellement défini à l'époque.

Aujourd'hui, un projet plus précis se dessine et il est nécessaire d'adapter ponctuellement les OAP afin de faciliter la réalisation de ce projet qui favorise le renouvellement urbain et non pas l'étalement urbain.

Parmi les points importants de cette modification, le maintien du bâtiment en brique existant qui devra obligatoirement être rénové afin d'y développer de l'activité économique à usage d'hôtel et/ou d'activités artisanales. Il sera autorisé la création de places de stationnement au sein des espaces verts et paysagers prévus sous

réserve que celles-ci soient perméables, végétalisées et en nombre limitée.

Le second point traite de la constructibilité du site. Compte tenu de sa localisation et des spécificités du terrain, il sera autorisé un maximum de 30 logements en habitat collectif. Les futures constructions s'implanteront en partie le long de la rue des Cacades et devront s'harmoniser en hauteur, en forme et en matériaux avec la qualité des très belles demeures de la rue. Un travail spécifique sera mené avec l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers majeurs du secteur.

Cette densité de logements est raisonnable et vise à répondre à la démarche "Zéro Artificialisation Nette" initiée par la loi Climat et Résilience. Il s'agit pour la commune d'accompagner réglementairement cette mutation urbaine en reconversion d'un ancien site industriel occupé encore récemment par EDF /GDF.

A noter que les travaux de démolitions de l'ancien bâtiment de bureaux sont effectifs et que les travaux de dépollution du sol seront effectués prochainement.



La Résidence de la Forêt



La résidence de la Forêt, localisée le long de l'Avenue du Maréchal Joffre à proximité immédiate de la gare est un EHPAD dont la fermeture prochaine va laisser un gisement foncier important d'environ 7 500 m² associé à de nombreux bâtiments en plein cœur de la ville.

Les sollicitations de promoteurs sont nombreuses et la nécessité de règlementer la constructibilité de ce site s'est révélée indispensable au risque d'une disparition de cette belle propriété qui fait la liaison entre l'espace urbain de la gare et la zone boisée en direction de l'Hippodrome. C'est aussi l'histoire de cette bâtisse qu'il est indispensable de conserver.

Quels sont les enjeux ?

- **enjeux patrimoniaux**, le site comporte de nombreux bâtiments présentant une architecture intéressante, à protéger,
- **enjeux de traitement paysager**, la Résidence de la Forêt s'inscrit dans un vaste parc paysager comprenant de nombreux arbres remarquables qui concourt grandement à la qualité du site,
- **enjeux d'intégration au quartier**, le site de la Résidence de la forêt contribue à la qualité perçue du quartier, qu'il s'agit de préserver,
- **enjeux d'optimisation foncière**, l'ensemble du secteur ne comporte actuellement aucune habitation. Au regard des projections du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, il apparaît nécessaire pour la commune d'optimiser ce foncier stratégique tout en veillant à ce que l'identité de la propriété soit intégrée au projet.

Au vu de ces éléments, la volonté communale est donc de tendre à l'accueil de logements de manière raisonnée au regard des caractéristiques du site. Deux unités foncières distinctes accueillant chacune un bâtiment remarquable sont recensées (bâtiments FUTAIE et CHESNAIE).

Afin de faciliter l'aménagement du secteur, la réalisation de plusieurs opérations plutôt qu'une seule opération d'ensemble sera autorisée (sous condition de respecter le schéma d'aménagement global).

La mise en valeur et la préservation des bâtiments remarquables identifiés au PLU et du parc associé doivent constituer l'essence du projet. L'accompagnement des services de l'Architecte des Bâtiments de France sera également indispensable.

A l'échelle de l'intégralité du site, il s'agirait d'aménager, dans les constructions existantes et sans nouvelles constructions, un maximum de 50 logements.

▶ Ainsi, Chantilly, en édictant des règles spécifiques, répond, d'une part, à son besoin naturel de logements nécessaire au maintien de ses services et, d'autre part, optimise de manière mesurée et maîtrisée la requalification d'opportunités foncières en ville sans dégrader son patrimoine urbain et paysager



François Kern
Premier Adjoint au Maire

Des femmes et des hommes assurent notre sécurité au quotidien



Gendarme et policier municipal faisant de la prévention sur le marché, place Omer Vallon

Patrouille sur le quai de la gare

La compagnie de gendarmerie départementale de Chantilly

Elle est compétente sur un secteur de 37 communes (367 km²) dans lequel vivent 99 507 habitants. Ses effectifs comprennent 165 militaires et 45 réservistes : un groupe de commandement (3 officiers et 4 sous-officiers) et 4 brigades territoriales : Chantilly, Orry-la-ville, Saint Leu d'Esserent, et Chambly. Celles de Chantilly (42 militaires) et d'Orry-la-ville sont dédiées au territoire de l'Aire Cantilienne :

- une Brigade de Recherches (BR), à l'effectif de 10 enquêteurs, qui a des missions de police judiciaire,
- un peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) dont l'effectif est de 19 militaires professionnels. Cette unité, qui travaille principalement la nuit, assure une surveillance continue du territoire et est entraînée notamment pour les flagrants délits.
- Un poste permanent à cheval, à l'effectif de 8 cavaliers, assure la surveillance des massifs forestiers de Chantilly et Senlis.
- Une brigade motorisée composée de 12 motocyclistes est spécialisée dans la prévention et la lutte contre l'insécurité routière.

Evolution des chiffres de la délinquance

	2021	2022	2023
Faits constatés	638	701	1040
Faits constatés (sans les vols de chèques)	634	663	836
AVIP (Atteintes volontaires à l'intégrité physique)	127	105	151
Cambriolages	76	65	61
Vols de voitures	22	22	33
Vols sans violences (dont cambriolages, vols voitures et roulotte)	288	218	366
Vols à la roulotte	30	40	88
Usages des stupéfiants	25	40	57

L'année 2021 est encore marquée par les effets et conséquences sur certains faits délictueux constatés par la gendarmerie, pendant la période de confinement.

L'augmentation des faits constatés en 2023 est en partie "biaisée" par l'augmentation des vols de chèques : chaque chèque compte comme un fait constaté.

Les violences intrafamiliales sont aussi une des causes de cette augmentation importante. Elles touchent toutes les catégories sociales. Dans certains cas, Madame le maire est amenée à effectuer

un signalement au procureur de la République de Senlis.

Les infractions liées aux stupéfiants augmentent du fait des opérations de police judiciaires menées par les enquêteurs suite aux directives gouvernementales.

L'augmentation des vols de véhicules est un phénomène qui dépasse le cadre local. Les services d'enquêtes de la gendarmerie de la compagnie de gendarmerie de Chantilly et du groupement de l'Oise ont organisé et orienté leurs actions pour lutter plus efficacement contre cette forme de délinquance.

Les vols à la roulotte sont en forte augmentation. Ils visent principalement à s'accaparer des biens et objets visibles dans l'habitacle du véhicule.

Les recommandations de la gendarmerie : ne pas laisser en évidence : sacs à mains, sacoches, ordinateurs, téléphones portables, vêtements...

Les vols à la roulotte ont une autre conséquence, le vol de chèques, sachant qu'un chéquier entraîne souvent, 25 voire 50 procédures. Privilégier, lorsque c'est possible, de stationner son véhicule dans son garage ou parking sous-terrain. Verrouiller systématiquement son véhicule.

La police municipale et la gendarmerie orientent leurs surveillances de jour et de nuit afin d'être encore plus dissuasifs pour les délinquants.

La prévention contre les cambriolages est rendue plus efficace par les "Opérations Tranquillité Vacances" (OTV). Les Cantiliens peuvent s'inscrire pendant leurs périodes de vacances auprès de la police municipale ou bien de la gendarmerie de Chantilly.

Le réseau de caméras de vidéoprotection a permis aussi de résoudre plusieurs affaires.

Enfin, les Cantiliens appartenant à la participation citoyenne permettent, grâce à leur réaction rapide, d'orienter les patrouilles de gendarmerie ou de police dès qu'un "véhicule ou des individus suspects" effectuent des repérages dans un quartier.

La sécurité routière à Chantilly.

Au cours de l'année 2023, comme en 2022, aucun accident mortel n'est à déplorer. Le nombre de blessés sur la voie publique est de 13 en 2023 (10 accidents, 8 de jour et 2 de nuit ; 8 sur des axes limités à 50 km sur la RD1016 et 2 sur les axes limités à 80 km sur la D924A). 13 blessés dont 1 hospitalisé mais pas d'état grave. 5 accidents pour causes d'inattention : 2 refus de priorité, 2 distance de sécurité, 1 vitesse ; 1 seul accident implique un cycliste. Les opérations de prévention et de contrôle de jour comme de nuit sont en forte augmentation et donnent lieu principalement à des verbalisations pour conduites sous l'emprise d'un état alcoolique et stupéfiants, défauts de permis et d'assurance.

La ville de Chantilly, la Communauté de Communes et le Département continuent le déploiement des pistes cyclables de la ville, permettant une circulation plus sécurisée des deux-roues.

La Police Municipale de Chantilly

Son effectif est de 12 agents de police municipale et de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Elle a pour mission d'assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Les policiers municipaux effectuent une police de proximité, tant auprès des habitants dans les quartiers de la ville qu'auprès de commerçants ou à proximité des établissements scolaires. Les policiers municipaux effectuent de l'ilotage ; ils connaissent particulièrement les gardiens d'immeubles et les représentants locaux des bailleurs sociaux. La police municipale est organisée en 3 brigades, matin, après-midi et nuit. Elle fonctionne du lundi au samedi et certains dimanches de l'année. 3 véhicules et des VTT permettent aux policiers municipaux de réaliser leurs interventions. En 2023, la PM a été dotée d'un pistolet à impulsions électriques (PIE), arme non létale, alternative efficace pour neutraliser un individu dangereux tout en restant à distance. Les policiers municipaux sont armés et disposent d'équipements de défense et de protection.

La Police municipale a effectué en 2023, 12 915 patrouilles à Chantilly et 746 à Vineuil Saint-Firmin dans le cadre d'une politique de mutualisation et de coopération intercommunale.

Quelques chiffres de la Police municipale en 2023

- 565 main-courantes
- 26 pour accidents (corporel ou matériel)
- 45 pour salubrité et nuisances sonores (tapage, trouble de voisinage, aboiement de chien...)
- 61 pour assistance à personne ou atteinte à intégrité
- 1123 pour police route (respect des règles de conduite, contrôle des poids lourds...)
- 33 pour vols (véhicules, cambriolages...)
- 16 animaux errants
- 180 interventions
- 43 réquisitions
- 3036 actions de sécurisation

La tranquillité passe aussi par le respect des règles collectives de stationnement et du code de la route. La police municipale a enregistré 2300 infractions au code de la route. 93 fourrières ont également été comptabilisées.

Une collaboration efficace et complémentaire avec la Gendarmerie

Des points de sécurité hebdomadaires sont effectués avec la gendarmerie. Les échanges de renseignements sont quotidiens. Des opérations anti-délinquance sont organisées plusieurs fois par mois auxquelles les policiers municipaux sont associés. Policiers et gendarmes se retrouvent régulièrement à l'occasion d'événements qui se déroulent sur la commune. Le déploiement de notre réseau de caméras de vidéo protection s'effectue avec l'expertise de la gendarmerie. Ces nouvelles installations de caméras s'adapteront aux besoins des enquêteurs dans la lutte contre la délinquance.

Une nouvelle brigade de gendarmerie de 8 militaires spécialisée dans la gestion des flux routiers et ferroviaires sera créée en 2024. Elle sera implantée dans les locaux avenue de Verdun puis dans l'ancien logement du chef de gare.



Contrôle des véhicules par les policiers municipaux au quai de la Canardière

Le Centre de secours

Le Centre de Secours est composé de 70 sapeurs-pompiers volontaires, 18 sapeurs-pompiers professionnels dont le binôme de commandement, mais aussi d'une section de 19 jeunes sapeurs-pompiers âgés de 13 à 16 ans qui constituent un vivier de futurs sapeurs-pompiers volontaires. L'ensemble des agents actifs compte 19 sapeurs-pompiers féminins.

Chaque jour, toute l'année, 8 à 11 sapeurs-pompiers sont de garde au centre de secours 24h/24h.

L'armement opérationnel du centre comporte 2 véhicules de secours d'assistance aux victimes (USAV), 1 véhicule de secours routiers pour les accidents de la circulation, 1 fourgon pompe tonne pour les incendies en milieu urbain, 1 échelle aérienne de 33m, 1 camion-citerne feux de forêts pour les feux d'espace naturel et cultivé, 1 véhicule tout terrain, 2 véhicules pour les interventions diverses, 1 véhicule de secours d'urgence avec la planche à masser, 1 cellule transport avec lots d'extraction et protection des œuvres, 1 véhicule de transport des personnels, 1 embarcation.

Le Centre de Secours de Chantilly-Lamorlaye intervient dans les communes de Chantilly, Lamorlaye, Gouvieux, Coye-la-forêt et Vineuil-Saint-Firmin, soit un secteur de plus de 34 000 habitants. Il a réalisé 2816 interventions en 2023 (contre 2862 interventions en 2022) dont 2337 SUAP, Secours d'Urgences Aux Personnes.

En 2023 sur les **2816 interventions, 960 ont été effectuées à Chantilly**, soit 34% de son activité. 705 à Gouvieux, 606 à Lamorlaye, 212 à Coye-la-forêt et 81 à Vineuil-Saint-Firmin.

Le Centre de secours se rend en moyenne en **13 minutes sur les lieux d'intervention**.

Les 2816 interventions représentent 12 463 heures sur le terrain réparties de la façon suivante : Secours d'Urgences Aux Personnes 83%, opérations diverses 6%, incendies 5%, accidents de voie publique 5%, autre 1%.



Le réseau de caméras de vidéo protection adapté et complété

La ville de Chantilly dispose de 51 caméras permettant simultanément 73 prises de vue, installées notamment aux entrées et sorties de la ville, à proximité des établissements scolaires et des lieux de culte. Les parvis de la gare et de la gare routière sont aussi équipés et seront renforcés dans le cadre du pôle d'échanges multimodal. La première mise en place de caméras à Chantilly date de 2010. Nous procédons au renouvellement de ces équipements.

La nouvelle génération de caméras bénéficie d'une technologie plus performante et d'une meilleure qualité d'image. Les années 2022 et 2023 ayant été marquées par une pénurie des composants électroniques, un décalage est intervenu dans la livraison et l'installation de certains équipements.

Nos caméras sont raccordées au centre de supervision départemental. Ainsi, les enquêteurs pourront avoir rapidement des images sur des "raids" de bandes organisées dans la moyenne et grande délinquance qui opèrent sur le territoire ou de passage en provenance des départements ou régions voisins. Les images et vidéo des caméras de Chantilly sont conservées pendant 15 jours. Elles ne sont utilisées que sur réquisition du parquet ou d'un juge d'ins-

truction et ne sont exploitées que dans le cadre d'une procédure pour crime ou délit. L'utilisation et le stockage des images peuvent être contrôlés à l'improviste, par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Le réseau de la participation citoyenne

A Chantilly, depuis 2021, le réseau de la participation citoyenne s'est mis en place. Succédant aux voisins vigilants, ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre la gendarmerie, les élus et la population, ceci afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Un protocole est signé entre le maire, le préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie de Chantilly. Ce protocole est transmis pour information au procureur de la République de Senlis.

Le maire est le pivot de ce dispositif. Dans chaque quartier de la ville des habitants volontaires et bénévoles sont choisis par le maire. Ils reçoivent une information spécifique par la gendarmerie. Ils sont sensibilisés aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'événement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale. Ils reçoivent des messages d'alerte et d'attention de la part d'un référent de la gendarmerie de Chantilly. Ils peuvent a contrario transmettre toute information utile à ce référent. [Le réseau participation citoyenne à Chantilly dénombre environ 40 Cantiliens.](#)



Les rappels à la loi par Madame le Maire

Madame le Maire convoque régulièrement en mairie des mineurs ou jeunes majeurs pour leur faire un rappel à la loi en rapport avec des incivilités ou délits réitérés auprès de leur voisinage ou sur la voie publique. Les mineurs sont convoqués en présence de leurs parents.

Signalements auprès du procureur de la République de Senlis

Des signalements auprès du procureur de la République de Senlis sont régulièrement effectués. Des situations sociales qui dégénèrent ou qui mettent des mineurs ou des majeurs en danger peuvent nécessiter la prise de mesures de protection par l'autorité judiciaire, mais aussi permettre de déclencher une enquête judiciaire. Madame le Maire a déjà effectué cette démarche à plusieurs reprises.

Le Conseil des droits et devoirs des familles

Mis en place par la municipalité en 2022, à l'initiative d'Isabelle Wojtowicz, il réunit périodiquement les différents acteurs qui rencontrent des situations familiales nécessitant une aide ou une intervention d'un partenaire de ce conseil.

Opération Tranquillité Vacances

L'OTV est un [service gratuit destiné aux cantiliens qui souhaitent faire surveiller leur habitation durant les vacances](#). L'opération se déroule durant toutes les vacances. Durant cette période, la police municipale et la gendarmerie assurent une surveillance jour et nuit. Ils sont susceptibles d'appréhender toute personne qui n'a pas été signalée par le propriétaire comme devant se rendre chez lui pendant son absence. A chacune de leur ronde, la patrouille glisse dans la boîte aux lettres un avis de passage. Le principe et le fonctionnement de cette opération sont maintenant bien rodés.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de se rendre à la Police municipale ou à la Gendarmerie et de remplir le formulaire dédié à cette opération.

Il est important de rappeler que cette surveillance ne doit pas dispenser des mesures habituelles de sécurité : faire ouvrir de temps en temps les volets de la maison, vider la boîte aux lettres, ou encore ne pas communiquer son absence sur le répondeur téléphonique.

Police Municipale, 23 avenue du Maréchal Joffre, tél : 03 44 58 15 91
Gendarmerie, 2 avenue Jacques Bara, tél : 03 44 57 33 17



Patrouille pour l'OTV rue des Jardins



Florence Woerth
Maire-Adjointe chargée des Finances
Vice-présidente de la CCAC chargée des Transports, du Tourisme et de l'attractivité territoriale

Un grand projet cantilien : le quartier de la gare continue à se transformer

Dernière grande étape : la modernisation de tous les modes d'accès aux gares ferroviaire et routière est planifiée.



L'extension du quartier de la gare a commencé sur la partie Nord-ouest avec la construction des premiers immeubles, un cinquième a suivi en 2020, l'opération Greenlodge. Ce sont 94 appartements disponibles pour de nouveaux habitants. L'activité économique s'y est aussi développée avec la réhabilitation de la Halle, l'installation d'une pharmacie, d'une crèche, de différents commerces et de 8 offices de médecins. Un centre de radiologie est en cours d'installation.

Aujourd'hui, c'est le dernier et le plus important volet d'aménagement du quartier qui s'amorce. La modernisation du lieu des échanges de toutes les circulations est à l'ordre du jour : le parvis de la gare et ses abords, la mise en accessibilité des quais, la gare routière. Les modes d'accès sont multiples et demandent une organisation réfléchie pour satisfaire chaque utilisateur : les véhicules électriques ou thermiques, les motos, les vélos et vélos électriques, les taxis, les transports collectifs urbains et intra urbains, l'attractivité touristique, les PMR et piétons.

Le but aussi est préparer la gare de Chantilly à l'arrivée de la ligne à grande vitesse Picardie Roissy, le dossier financement s'affine et les premiers travaux ont commencer fin 2023. Ce barreau va transformer notre gare en un pôle majeur des croisements de mobilités qui dépassera les frontières de notre Communauté de Communes, attirant les villes à l'ouest et à l'est comme la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise mais aussi le nord de notre région avec Amiens reliée à Chantilly en peu de temps. C'est l'emploi vers Roissypôle qui se développera et le tourisme venant de l'Île de France et de l'international via Charles de Gaulle qui sera transformé en profondeur. La valorisation de notre Communauté de Communes s'appréciera rapidement en termes d'attractivité touristique et économique.

Au-delà de la simple fonctionnalité, la ville de Chantilly a souhaité en faire un lieu agréable de vie quotidienne et d'accueil exemplaire pour les touristes à la hauteur de la notoriété et de l'histoire de notre ville. Notre gare reçoit 2 600 000 voyageurs par an, c'est la neuvième gare des Hauts-de-France.

Rappel du calendrier

2014/2018 → définition du projet dit du pôle d'échanges multimodal du quartier de la gare

2018/2019 → projet parking EFFIA, décision d'achat de parkings

2012/2023 → étude globale et plan de financement réactualisé à 3,7 M€ hors accessibilité réalisée par la SNCF estimée à 12 M€ (2018)

2024 → fin des études, consolidation de toutes les parties lors des réunions techniques, finalisation des recherches de subventions et démarrage des grands travaux du parvis

2026/2028 → mise en accessibilité de la gare

2028 et 2029 → refonte de la gare routière

Une vraie réussite partenariale : se sont associés à la ville de Chantilly, maître d'ouvrage, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise SMTCO pour 1,5 M€, la région Hauts-de-France, l'État par la DREAL, le Conseil départemental de l'Oise, EFFIA et la SNCF.

Du fait de la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en juillet 2021 voulue par la loi, ce programme de réhabilitation du quartier de la gare est passé d'intérêt communautaire en novembre 2023, la CCAC étant devenue le seul récipiendaire possible des subventions versées par les partenaires.

Les étapes de travaux de ce projet s'étendront de 2023 à 2028 et s'articulent ainsi :

● LE PARVIS DE LA GARE ET SES ABORDS

- 2023 : acquisition de 104 places par la ville au P5 rue Victor Hugo et rénovation par Effia du P2 au sud de la gare avec une nouvelle entrée/sortie et création d'une nouvelle zone motocyclistes pour une optimisation de tous les parkings,

- février 2024, présentation de l'avant-projet qui fera l'objet d'une décision finale en juin et sera suivi de la consultation des entreprises puis fin d'automne début de la transformation du parvis de la gare en zone piétonne généreuse, arborée, ombragée et rafraîchie. Une nouvelle zone taxis bien identifiée, une circulation fluide des

piétons agrémentée de bancs, de parterres de fleurs, des déposes minute simple d'accès et nombreux, des abris vélos sécurisés au nombre de 120.

Les perspectives vers l'hippodrome sont préservées et la connexion du bâtiment voyageurs, de la place de la Gare, de la rue des Otages et de la forêt renforcée.

Les travaux dureront plus de 6 mois et demanderont une organisation temporaire des accès aux guichets, quais, journaux qui sera communiquée en temps voulu à tous les utilisateurs.



Le coût estimé 2023 de cette première phase : parvis côté Chantilly stricto sensu 997 276 HT€, accès au souterrain sud et zone de taxis 167 205 HT€, intersection rue des Otages/Herlin/Orgemont 228 294 HT€, cheminement entre bâtiments voyageurs et la gare routière 73 259 HT€. Les subventions reçues, SMTCO, FEDER fonds européens via la région et le département couvriront 70% des dépenses, la ville et la CCAC se partageant le reste à payer 30%. Sur cette première phase, la part de la ville sera donc de 220 000 HT€.

La mise en accessibilité de l'ensemble

● DE LA GARE

Nous sommes partis du constat que la gare est non accessible aux PMR dans sa globalité (quais déjà faits). L'avancement à date du projet (fin de phase avant-projet en janvier 2024) nous permet d'envisager un planning prévisionnel de démarrage des travaux fin 2026, 2027, 2028 :

- Création d'un troisième quai et d'un nouveau souterrain pour le franchissement des voies à quais avec trois ascenseurs avec rampe d'accès,
- Etude de l'option de prolongement du nouveau souterrain pour une fonctionnalité ville-ville. Cette option plus une rampe PMR entraînerait un supplément de coût de 3M€,
- Nivellement à 55 cm des quais et mise en place d'éclairage sur le quai 3 et le passage souterrain,
- Reprise des revêtements de quais et pose de bandes d'éveil et sécurisation des quais et des flux,
- Création d'un parcours PMR Nord et Sud pour accéder aux quais et à la gare routière.

Le coût estimé 2023 financé par la SNCF à 12,2 M€ sans l'option prolongement du deuxième souterrain vers l'avenue Victor Hugo.

● DE LA GARE ROUTIERE

Les travaux ne commenceront qu'une fois la mise en accessibilité des quais par les tunnels de la gare terminée en 2028. Entre 2026 et 2028, la gare routière servira partiellement de base vie pour l'installation d'une grue utilisée pour mettre en place les ascenseurs.

La CCAC se porte prochainement acquéreur du terrain de la gare routière pour 93 000 €, le réaménagement de la gare routière s'élève à 1 065 187 HT€, financé à hauteur de 40% par le SMTCO, 17% le FEDER fonds européen, 13% par le Département et 30% par la ville et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Les pistes cyclables autour des gares, le nœud central sur le parvis

LES PRINCIPALES ÉTAPES :

- Rond-point de Sylvie /parvis de la Gare lors de la première phase des travaux du parvis,
- Gare routière,
- Rue d'Orgemont entre la rue de Gouvieux et l'avenue Aumont,

Au terme de ces aménagements, on pourra donc relier à vélo le sud de la ville à la rue de Gouvieux et plus largement la ville de Lamorlaye d'un côté à la ville de Gouvieux et à la piscine de l'autre en passant par la gare de Chantilly ou par la rue Victor Hugo.

Une nouvelle signalétique sera mise en œuvre par l'Office de tourisme pour rendre plus ordonnée, compréhensible et plus facile d'accès par un visiteur, les lieux importants de visite et de loisirs.

Plan général du parvis de la gare

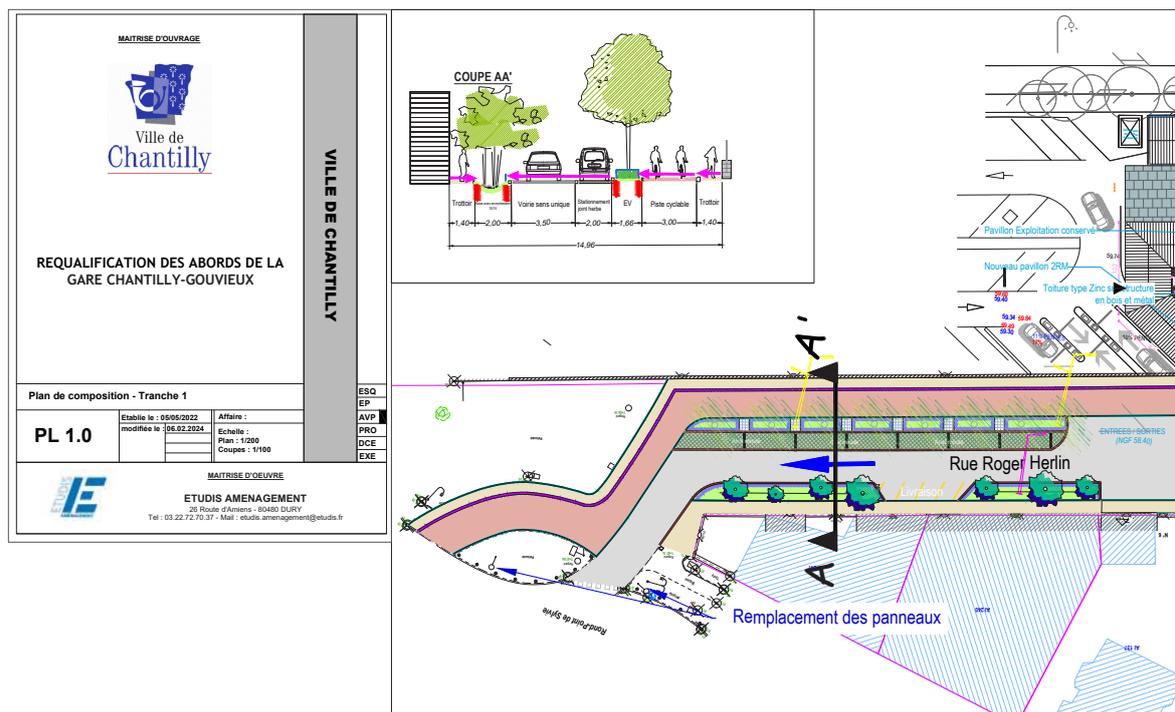
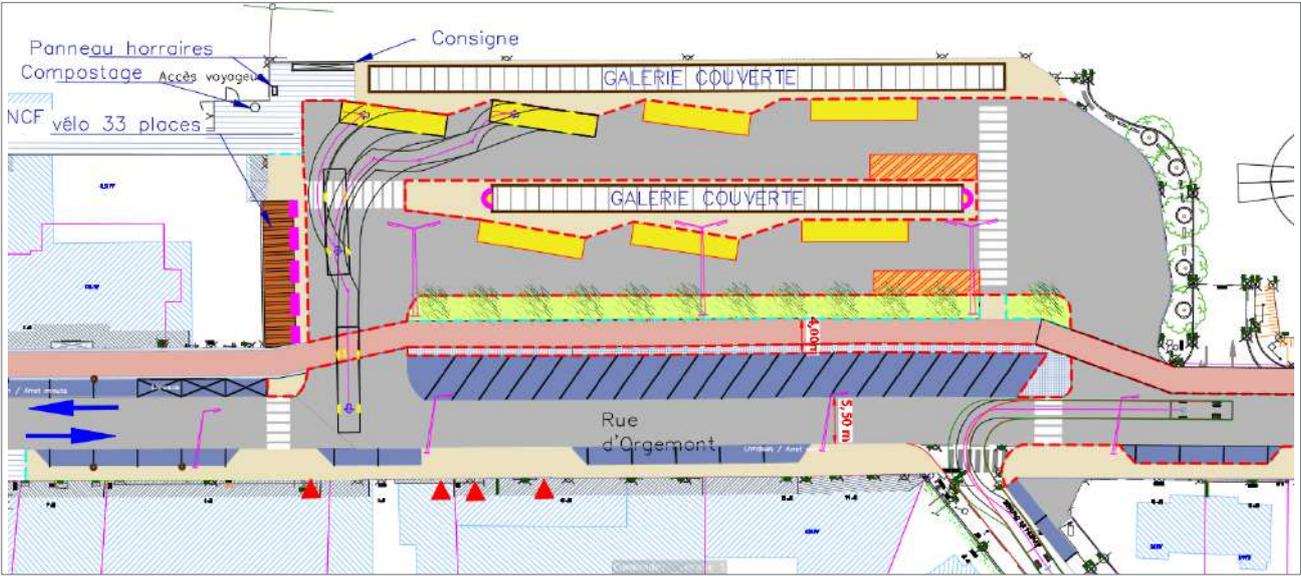


Schéma de la nouvelle gare routière



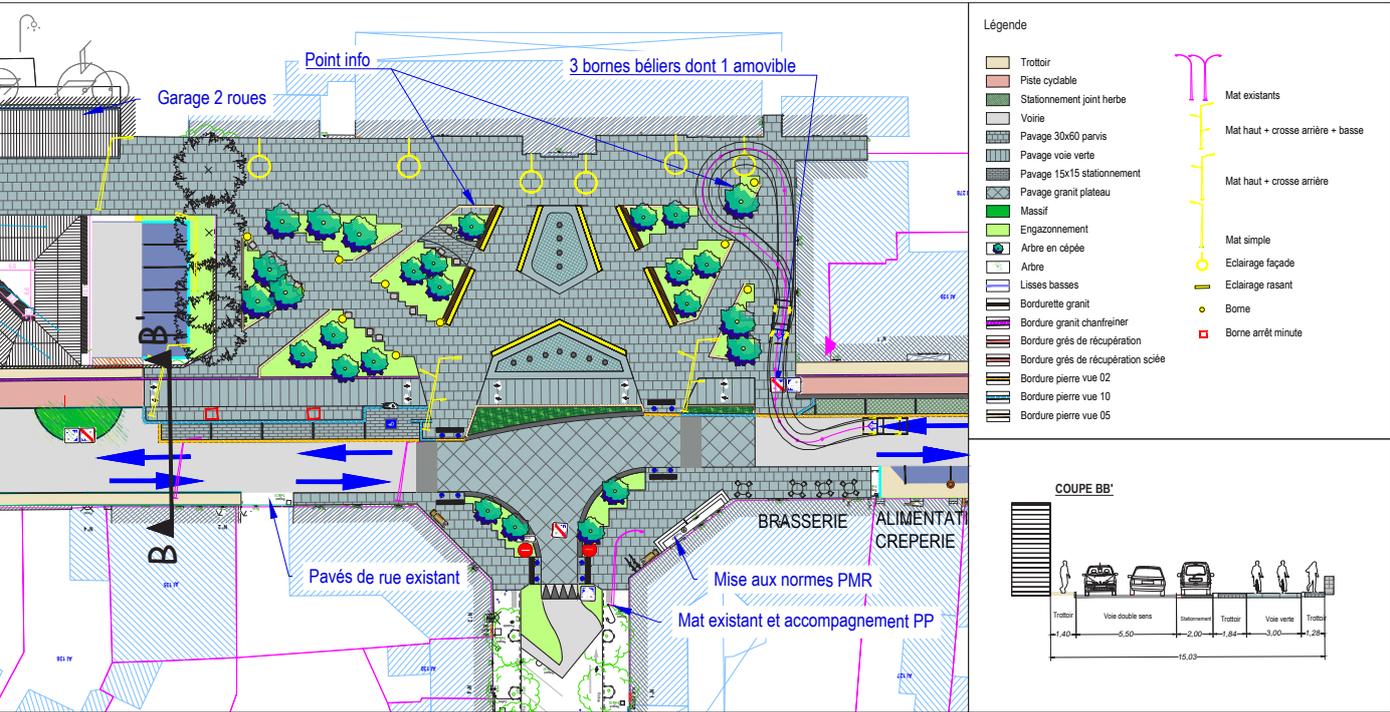
Ce sont tous les abords des gares ferroviaire et routière qui seront aménagés pour répondre aux besoins de la population pour le travail, les études, les loisirs en favorisant la multimodalité et l'intermodalité. La ville de Chantilly continue à encourager l'usage des transports collectifs en maintenant la gratuité de son réseau de bus notamment pour favoriser les déplacements dits pendulaires travail/études. Elle s'est mobilisée auprès de la SNCF pour rendre le réseau ferroviaire accessible à tous, notamment aux PMR à partir de 2026/2028.

La ville souhaite aussi faire de la mobilité un levier pour le développement économique en favorisant l'implantation d'entreprises sur les terrains situés à proximité de la gare en cours d'acquisition.

Elle a pour objectif de garantir la sécurité des usagers et l'installation d'une brigade mobile de Gendarmerie dans le bâtiment voyageurs en est la démonstration.

Elle n'oublie pas non plus que ces aménagements doivent contribuer à réduire l'impact environnemental des déplacements grâce au report vers d'autres mobilités dites douces et elle travaille activement à étendre son réseau de pistes cyclables.

Elle veut contribuer fortement à favoriser une mobilité décarbonée tout en cherchant à maintenir la grande qualité de son patrimoine ; La Gare et son environnement forestier et urbain en est un des meilleurs exemples.





Françoise Cocuelle
Conseillère municipale déléguée aux Commerces et au Développement économique

Les Cantiliens ont du talent !

POISSONNERIE "L'HIPPOCAMPE"

Fawse Sannier, propriétaire de la poissonnerie "L'hippocampe" rue du Connétable, a reçu en juin dernier le titre de Meilleur Ouvrier de France dans la catégorie poissonnier-écailler.

Ce prestigieux concours est organisé tous les quatre ans en lien avec les confédérations dans plus de 180 métiers. La catégorie poissonnier-écailler n'est devenue une classe du concours qu'en 2007. Ils sont donc seulement 18 à pouvoir se prévaloir du titre.

A Boulogne-sur-Mer, durant 8h, 10 candidats finalistes ont dû enchaîner les épreuves : découpe de poisson, préparation de coquillages, cuisson, élaboration d'un plateau de fruits de mer ou encore d'un buffet sur le thème de Jules Verne. Ce buffet correspond au "chef-d'œuvre" des autres professions.

A 32 ans, après avoir préparé ce concours pendant un an, Fawse Sannier a décroché le Graal de sa profession et la reconnaissance de tous les professionnels. Le concours récompense de nombreuses années de travail et permet le maintien et la valorisation d'un savoir-faire. Il s'inscrit également dans une logique de transmission et de mise en lumière du métier dont il est devenu un ambassadeur.

Fawse Sannier a appris le métier chez Arnaud Vanhamme, à Paris, meilleur ouvrier de France en 2011. Ce dernier lui a mis le pied à l'étrier et l'a propulsé vers le défi de son existence. Il est devenu un professionnel de la poissonnerie et s'est installé il y a 7 ans rue du Connétable.

Chantilly s'enorgueillit de compter un tel professionnel dans ses rangs ; aussi, Madame le Maire lui a remis la médaille de la ville lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à l'hippodrome en janvier dernier.



Poissonnerie "L'Hippocampe", 115 rue du Connétable, du mardi au jeudi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 20h, le vendredi et samedi de 8h30 à 19h30, le dimanche de 8h30 à 13h, fermé le lundi

BOULANGERIE "O' FLO GOURMAND" ET BOULANGERIE DU CHÂTEAU

Félicitations à nos boulangers !!

Un grand bravo à Florian de la boulangerie O' Flo Gourmand et à Marco de la boulangerie du Château qui ont respectivement remporté la 1^{ère} et 2^{ème} place du concours de la meilleure galette de l'Oise 2024.

65 participants ont concouru. Les prix sont remis par la Fédération Départementale de la Boulangerie-pâtisserie française.

Cette récompense bien méritée est le fruit de nombreuses heures de travail minutieux, de discipline, d'écoute et de persévérance.

L'aventure continue pour eux, puisque le concours régional de la meilleure galette des Hauts-de-France se déroulera en avril 2024.

Alors n'hésitez pas, rendez-vous dans nos boulangeries cantiliennes !



Boulangerie O'Flo Gourmand
5 avenue du Maréchal Joffre
Du mardi au samedi de 7h30 à 13h30
et de 16h à 18h, le dimanche de 7h30
à 13h30 - fermé le lundi

Boulangerie du Château
24 rue du Connétable
Du lundi au vendredi de 6h45 à 19h30,
le samedi de 7h à 19h30, le dimanche
de 7h à 19h - fermé le mardi



Tony Clout
Conseiller municipal délégué au Monde hippique

Rencontre avec... Guillaume de Saint-Seine, nouveau Président de France Galop

Les membres du Comité de France Galop, réunis le mardi 12 décembre 2023, ont élu Guillaume de Saint-Seine à la présidence de France Galop, pour un mandat de 4 ans. Il est membre du Comité de France Galop depuis 2015 et en a été administrateur de 2016 à 2019. Guillaume de Saint-Seine a obtenu 29 voix et a été élu au 2^{ème} tour. Il succède ainsi à Edouard de Rothschild.



Chantilly Mag : Pouvez-vous vous présenter aux Cantiliens.

Guillaume de Saint-Seine : J'ai 62 ans, je suis membre du Comité Exécutif d'un grand établissement financier, en charge des relations avec de grandes entreprises elles-mêmes du secteur financier comme des assureurs, des mutuelles, des gérants d'actifs et d'autres banques et établissements de crédit. J'anime une équipe de 40 personnes qui interviennent aussi bien en France qu'en Europe, Asie et Amérique du Nord. En parallèle, je suis propriétaire et éleveur de chevaux depuis une trentaine d'années et plus particulièrement impliqué dans la vie de France Galop depuis 2015 quand je suis rentré au Comité puis siégé quatre ans au Conseil d'Administration. J'ai été élu Président de France Galop le 12 décembre 2023 pour un mandat de quatre ans par le Comité.

Je suis la plupart du temps propriétaire en association ce qui permet de partager ces beaux moments que nous apportent nos chevaux. Le partage est pour moi tout aussi essentiel que le fait d'avoir des partants, en plat comme en obstacle.

CM : Quels sont vos liens avec Chantilly ?

GDSS : Ils s'établissent d'abord par les courses de prestige de fin de printemps auxquelles je tiens à assister et ce depuis le début de ma passion pour le sport hippique. Les premiers et désormais troisièmes dimanches de juin sont inscrits longtemps à l'avance dans mon agenda ; il ne s'agit pas de me proposer autre chose qu'une journée

aux courses. Levé tôt à Paris le samedi matin pour être au bord des pistes dès 6h30 ou 6h45 en mai et juin et être aux côtés des entraîneurs et cavaliers d'entraînement pour évaluer leur préparation.

Et puis depuis peu, Chantilly c'est aussi un lieu de co-résidence avec Paris puisque j'ai fait l'acquisition d'une maison au Bois Saint-Denis.

CM : Quelles sont vos priorités ?

GDSS : Les priorités de ma mandature tournent autour de l'attractivité de notre sport, tant en direction des propriétaires que des parieurs. Nous devons investir plus pour que nos propriétaires existants soient connus et reconnus comme contribuant de manière essentielle à notre filière. L'accueil sur les hippodromes, le traitement dans les médias spécialisés, le travail sur la réduction de la TVA sur les frais d'entraînement doivent concourir à satisfaire les membres de France Galop. Il faut aussi bien sûr accélérer sur le recrutement de nouveaux propriétaires par le biais des associations et des racings clubs. Il faut offrir aussi aux parieurs, dont bon nombre nous ont quittés pour d'autres formes de jeux, de nouvelles formules de paris, des rapports attractifs et élevés qui permettent de faire une vraie différence en termes de pouvoir d'achat. Et j'attache une importance particulière à la relance de l'obstacle sur laquelle une réflexion nouvelle doit permettre de retrouver un public tant de propriétaires que de parieurs.

CARNET



■ Naissances

Rosalie MAGNIOT	5 nov.
Gabrielle TRAON	8 nov.
Ezra TIRYAKI	12 nov.
Joseph LECLERC	12 nov.
Cleo DEMILLY	15 nov.
Manil BOUSSADI	21 nov.
Mila DENISOV	27 nov.
Philomène LOZAC'H de CORDOÛE-HECQUARD	30 nov.
Georges MERLE	1 déc.
Codou BEYE	14 déc.
Honoré CRUCHET	17 déc.
Gabriel LEVANT TREVISIOL	23 déc.
Alan MALHERBE	24 déc.

■ Mariages

Thibaud STUCKI et Alix CAVROIS	4 nov.
Gérard BLANC et Sylvie SEGAUX	18 nov.
Anthony COP et Agathe MICHAUD-LARIVIERE	8 déc.
Rémy BRUN et Marine DIDIER	15 déc.
Aziz ARSLAN et Filiz ARSLAN	16 déc.
Theodoros NIKOU et Dominique DAUXÈRE	16 déc.

■ Décès

Ginette AIMIN (92 ans)	1 nov.
Céline GOUTI (51 ans)	3 nov.
Raymond THOMAS (94 ans)	4 nov.
Annie DHOLLANDE veuve COSTAZ (79 ans)	6 nov.
Gabrielle COQUERET veuve SUCHET (88 ans)	7 nov.
Berthe CHERRIER veuve LEVAILLANT (111 ans)	8 nov.
Claude ORMA (88 ans)	8 nov.
Michèle GÉRARD veuve OBOIS (80 ans)	17 nov.
Athanase CHRISTOPHE (84 ans)	18 nov.
Monique MICHEL veuve WALRAF (81 ans)	24 nov.
Liliane HAUW veuve VERRYSER (81 ans)	24 nov.
Michel DUPUIS (49 ans)	24 nov.
Andrée PAIMPARÉ (74 ans)	27 nov.
Maurice GELÉ (89 ans)	30 nov.
Yvette JOUANNEAU (83 ans)	4 déc.
Claudine DUGUÉ veuve VEILLOT (90 ans)	4 déc.
Simone BLERREAU veuve LEVASSEUR (90 ans)	7 déc.
Olga FAGUNDÉS-VAZ veuve BLOCH (94 ans)	11 déc.
Jacques GALMICHE (86 ans)	12 déc.
Christian DELALANDE (74 ans)	12 déc.
Guy PINÇON (90 ans)	13 déc.
Anne LEMICHEZ veuve BRUNACHE (95 ans)	13 déc.
Nicolle KAUFFMANN veuve COUPRIS (86 ans)	17 déc.
Suzanne BIGOT veuve POURTEYROUX (96 ans)	17 déc.
Claude LECOQCQ (91 ans)	17 déc.
Christian DARRAS (88 ans)	17 déc.
Mauricette HUSSON (89 ans)	19 déc.
Michèle PERROT (68 ans)	21 déc.
Madeleine VAN LIERDE (88 ans)	28 déc.
Robert JALLU (95 ans)	29 déc.
Liliane DOURNEL épouse HUBERT (84 ans)	29 déc.
Yvette SAUTIER veuve PILLON (96 ans)	31 déc.



François Kern
Premier Adjoint au Maire

Attention changement d'adresse pour le bureau de vote n°2, rue Saint-Laurent

Pour des raisons pratiques d'organisation, la ville a souhaité transférer le bureau de vote n°2 qui se tenait dans la salle Decrombecque, rue Saint-Laurent à l'école maternelle des Tilleuls, avenue de la Libération.

En effet, le jour des élections, les résultats doivent être transmis dans les meilleurs délais à la sous-préfecture par voie électronique. Aussi, les services administratifs seront plus opérationnels à l'école des Tilleuls car très proche de la mairie.

Les Cantiliens concernés vont donc recevoir une nouvelle carte d'électeur. Les 1597 votants du 2^{ème} bureau observeront donc sur celle-ci un changement d'adresse avec pour mention : École des Tilleuls, 17 avenue de la Libération, 60500 Chantilly.



Les Cantiliens concernés par ce changement résident : avenue de Berteux, rue de l'Embarcadère, rue d'Orgemont, rue des Otages, avenue de Sylvie, square des Aigles, avenue de Bourbon, avenue de Guise, rue de Penthièvre, rue de Gouvieux, rue Saint-Laurent, avenue du Général Leclerc, impasse du Chemin de fer, rue Victor Hugo, avenue de Verdun, avenue du Maréchal Joffre, place de la Gare, rue Roger Herlin.

Prochaines élections : Les Européennes, dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h

Comment voter par procuration ?



Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez choisir une personne de confiance qui ira voter à votre place. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de donner une procuration même à une personne qui n'est pas inscrite sur la liste électorale de votre commune. Pour effectuer cette procuration, il vous faut un justificatif d'identité, la date de naissance de la personne qui votera à votre place ainsi que son numéro d'électeur (inscrit sur la carte électorale). Pour finaliser cette démarche, vous devez vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal dont votre domicile dépend, en ayant utilisé ou non au préalable le téléservice, www.maprocuration.gouv.fr (cerfa 14952*03).

Vérifier mon inscription sur les listes électorales

Vous devez être inscrit sur les listes électorales **avant le 3 mai 2024** pour pouvoir voter aux élections européennes. Pour vérifier votre inscription : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verify-ma-situation-electorale>

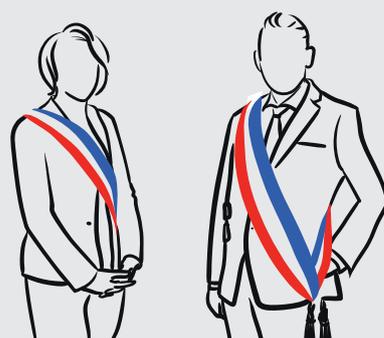
Renseignements auprès du service des Elections

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 03 44 62 70 51 / 52 - Mail : etatcivil@ville-chantilly.fr

Changements de délégations

- Florence Brunet, devient Maire-Adjoint chargée de la Petite Enfance
- Hubert Salaün, devient Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires
- Claude Van Lierde, devient Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse et du Sport
- Sébastien Guerrier, devient Conseiller municipal délégué aux Associations
- Samantha Ballot, devient Conseillère municipale déléguée à l'Environnement, au Téléthon et aux Manifestations à caractère social
- Delphine Savary, devient Conseillère municipale déléguée aux Manifestations



Merci aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes et à nos policiers municipaux

A l'heure du bilan de 2023 et au seuil de l'année 2024, notre gratitude va aux femmes et aux hommes qui veillent et agissent pour notre sécurité.

Quotidiennement, des femmes et des hommes, policiers municipaux, gendarmes, sapeurs-pompiers formés et entraînés à toutes les formes de menace, sont présents, attentifs et actifs pour garantir notre sécurité et nous secourir. Ils disposent de moyens techniques performants pour leur permettre de remplir leurs différentes missions, caméras de vidéoprotection, véhicules, armement. Leurs entraînements et remises à niveau obligatoires sont scrupuleusement contrôlés et expertisés.

Ces professionnels et acteurs de la sécurité, remplissent des missions périlleuses, multiples et variées. Pompiers, policiers et gendarmes, agissent dans un contexte national et local de plus en plus dangereux. Ils se retrouvent sur des interventions urgentes : incendies, secours à la personne, accidents de la route, accidents de travail, troubles à l'ordre public. Soldats du feu, gendarmes et policiers réalisent aussi de fréquentes actions de prévention notamment dans les lieux de travail, les établissements scolaires.

La sécurité, nous la devons aux Cantiliens mais aussi à celles et ceux qui étudient et travaillent à Chantilly, aux touristes qui viennent visiter le patrimoine de notre ville.

Nos 12 agents de la police municipale et 2 agents de surveillance de la voie publique connaissent les quartiers, les rues, les espaces publics de notre ville. Une de leurs missions prioritaires est d'effectuer de l'ilotage. Leurs patrouilles sont réalisées avec les véhicules de police. Des services pédestres sont aussi réalisés en centre-ville mais aussi dans vos quartiers, auprès des habitants et de commerçants. Les policiers municipaux effectuent plusieurs fois par semaine des services dans le DUC.

Les policiers municipaux sont à votre écoute et reçoivent régulièrement vos observations sur la sécurité et sur des situations qui méritent toute l'attention de Madame le Maire. Leur mission de prévention dans Chantilly contribue largement à notre sécurité.

Les Cantiliens membres de la participation citoyenne assurent aussi le lien entre les Cantiliens, le Maire, la gendarmerie et la police municipale.

Les élus sont acteurs de votre sécurité, ils sont à votre écoute, dans votre quartier mais aussi en mairie. Vous pouvez écrire à Madame le Maire ou aux élus sur toutes questions relatives à votre sécurité, vous recevrez une réponse.

Votre sécurité est assurée avant tout par des femmes et des hommes.

François Kern
Premier Adjoint en charge de la Sécurité
Groupe de la Majorité "Passion Chantilly"

Les exercices budgétaires se suivent et se ressemblent... trop !!!

Alors que les arbitrages budgétaires sont en cours de finalisation, nous voyons refluer des projets vieux pour certains de trois ans, et qui n'ont jamais vu le jour. La section d'investissement de notre budget s'en trouve donc gonflée, mais par les artifices de reports renouvelés à l'envie. Cette forme avérée d'écran de fumée laisse à penser aux Cantiliens que la Ville mène une politique d'investissement ambitieuse, que les dossiers avancent et que l'équipement de notre ville sera prochainement conforme à ce qu'ils peuvent en attendre. Surtout après une augmentation de 10% de la fiscalité locale...

Pourtant il n'en est rien, même si l'on peut imaginer que des projets aboutiront étrangement à l'approche des élections municipales...

Mais cet immobilisme forcené n'est pas sans conséquence sur le "bien vivre à Chantilly". Certains de nos équipements publics dont on reporte sans cesse la réhabilitation ou la mutation, fatiguent ou ne sont plus adaptés.

Côté fonctionnement, la politique d'économie drastique qui est par ailleurs privilégiée au détriment de la propreté urbaine, de la solidarité, de l'environnement et parfois même de la sécurité, altère l'excellence inscrite dans l'ADN de notre ville.

A titre d'exemple, l'équipe municipale préfère, par souci d'économie, éteindre l'éclairage public, plutôt que de passer le réseau en ampoules led qui sont prises en charge par les certificats d'économie d'énergie. L'environnement est perdant, la sécurité des piétons est perdante, et finalement, ce sont également les Cantiliens qui sont perdants...

L'ensemble de ces incohérences démontre une fois encore l'absence de vision partagée, y compris même au sein de l'équipe municipale dont les dissensions internes peinent de plus en plus à être cachées, y compris au cœur de l'exécutif...

Nous ne terminerons pas cette tribune sans rendre hommage à notre collègue Françoise Cocuelle qui vient de nous quitter. Tour à tour mère, femme d'entreprise, responsable syndicale et élue municipale, elle avait érigé l'engagement en mode de vie. Elle rejoint Pascal, son époux, autre figure chantillienne partie trop tôt. Nos pensées vont à sa famille, et tout particulièrement à ses enfants et petits-enfants...

Xavier Boulet, Bénédicte Goualin,
Nathalie Schuhmacher, Thierry Marbach
Groupe "Oser Chantilly"

Soutien aux médecins de Chantilly

On entend souvent les élus locaux dire que les médecins de Chantilly ne prennent pas assez de patients.

Opinion aussi indécente qu'inconsciente. Pour ma part, je défends l'implication de nos médecins. Nos médecins ne sont pas corvéables à merci. Diagnostiquer et soigner, c'est une grande responsabilité, y compris pénale. Faut-il rappeler que le burn-out n'est jamais loin ? Ils méritent toute notre reconnaissance. Je les invite à me contacter pour échanger sur leurs conditions d'exercice.

"Vous les élus, vous ne servez à rien !"

Voilà ce que l'on peut entendre lorsque l'on engage la discussion en ville. Ce qui explique, et cela se comprend, l'abstention massive.

Le 11 janvier dernier, le chef de l'État et le ministre des Finances viennent clore un sommet sur le tourisme français au château. L'information n'est pas communiquée aux élus municipaux.

Lors du conseil municipal du 25 janvier, j'interroge la Maire sur cette rétention d'information.

Je poursuis en lui demandant pourquoi elle refuse de donner des précisions sur la destination à venir de deux commerces de la place du Marché dont la mairie achète les murs : même réponse de la part de l'intéressée qui considère que la discrétion s'impose et que les élus auront plus d'informations ultérieurement, refusant de les partager. Elle semble méconnaître l'article L.2121-13 du C.G.C.T. : *"Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération"*. Ce sujet du rachat des murs commerciaux était à l'ordre du jour, mais nous n'en saurons pas plus.

La Maire craindrait-elle les élus ?

Le 2 février, la présidente de l'Assemblée nationale vient dans notre commune. L'information n'a pas été communiquée à l'ensemble des élus.

Je pense que seuls, la Maire et son premier adjoint comptent. Beaucoup d'élus, méprisés, ne sont là que pour le décor. D'ailleurs, lors de nos conseils, la plupart des élus sont là pour faire acte de présence, sans s'exprimer.

Et après, on va s'étonner que vous vous désintéressiez de la politique... tout en vous demandant d'aller voter car *"en politique, la place est bonne" !*

Pierre-Étienne Bouchet
Liste "Chantilly plurielle"
pe559@live.fr / 06.03.27.53.71

Sortir à CHANTILLY

mars

Les 1, 5, 8, 14, 18, 28 et 30 mars
Réunions de Courses

Samedi 2 mars
20h Loto du Comité des fêtes Espace Bouteiller

Vendredi 8 mars
14h Spectacle et court-métrage "Femmes pour le Faire, Femmes pour Agir" Espace Bouteiller

Samedi 9 mars
15h Conférence de l'ASCE, "Le musée Condé et le Domaine de Chantilly durant la Seconde Guerre Mondiale" Mairie

Lundi 11 mars
11h30 Journée en hommage aux victimes des attentats Monument aux morts

Mardi 12 mars
14h à 18h Don du sang Espace Bouteiller

Les mercredis de la médiathèque
. 13 mars à 16h30 : Découverte sonore
. 20 mars à 16h30 : Heure du conte
. 27 mars à 17h : English storytime

Jeudi 14 mars
20h Conférence-dédicace du Valois Monarchique "Le destin industriel énergétique de la France" Mairie

Samedi 16 mars
. Toute la journée Concours d'obéissance Club canin
. A 9h30, 10h15 et 11h, Séances Snoezelen (stimulation des sens chez les tout-petits) Médiathèque
. 15h et 17h, "Calende : 12 moments musicaux et poétiques autour du temps qui passe" Médiathèque
. 17h30 Conférence de l'Université pour Tous, Mairie

18^{ème} salon "Vins et Accords Gourmands" Hippodrome de Chantilly

Samedi 23 mars 2024 de 10h à 20h
Dimanche 24 mars 2024 de 10h à 18h

Entrée gratuite pour 2 personnes
sur présentation de ce coupon

Verre en vente sur place 2€

Dimanche 17 mars
. 14h30 Thé dansant du Comité de fêtes Espace Bouteiller
. 15h, Visite guidée du musée de la dentelle et de l'exposition "Vivre et rêver la dentelle", 34 rue d'Aumale

Mercredi 20 mars
. 10h, Atelier BèBissimo Médiathèque
. 16h30, Café Dys, Temps d'échange pour les parents avec l'association 60Dys Médiathèque

Samedi 23 mars
. 10h à 12h30, "Rencontre des Langues de Chantilly" Médiathèque

Samedi 23 et dimanche 24 mars
. 9h30 à 12h Matinée de la Petite enfance, salle Rollet
. Salon du chocolat (samedi de 10h à 18h30, dimanche de 10h à 18h) Espace Bouteiller
. Salon "Vins et Accords Gourmands" voir encadré
. Concert Le Ménestrel fête ses 50 ans, Grandes Écuries (samedi 20h45, dimanche 17h)

Mercredi 27 mars 2024
10h à 12h, L'heure du conte des tout-petits, salle Verdun, 3 av. Sylvie

Samedi 30 mars
. 14h Course "Just Be ! La bipolarité sans tabou"
info : chantillyathle@gmail.com

49 RÉUNIONS DE COURSES EN 2024 !

JANVIER

samedi 13 mercredi 24	midi midi
--------------------------	--------------

FÉVRIER

vendredi 9 jeudi 15 vendredi 16 vendredi 23 samedi 24 jeudi 26	midi midi midi après-midi après-midi midi
-------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

MARS

vendredi 1 ^{er} mardi 5 vendredi 8 jeudi 14 lundi 18 jeudi 28 samedi 30	après-midi midi après-midi après-midi après-midi après-midi après-midi
----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

AVRIL

jeudi 4 lundi 15 vendredi 26 lundi 29	après-midi semi-nocturne après-midi après-midi
------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

MAI

jeudi 2 mardi 7 samedi 11 vendredi 17	semi-nocturne après-midi après-midi
------------------------------------------------	-------------------------------------------

JUIN

dimanche 2 Qatar prix du Jockey Club dimanche 16 Prix de Diane Longines mercredi 26 samedi 29	après-midi après-midi après-midi
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

JUILLET

mardi 2 dimanche 14	semi-nocturne après-midi
------------------------	-----------------------------

SEPTEMBRE

mardi 3 samedi 7 lundi 16 samedi 21 jeudi 26	après-midi midi après-midi midi après-midi
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

OCTOBRE

mardi 1 ^{er} jeudi 3 samedi 12 mardi 15 jeudi 17 samedi 26 lundi 28 mardi 29	midi après-midi midi après-midi après-midi après-midi midi
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

NOVEMBRE

mardi 12 mardi 19 jeudi 21	midi midi midi
----------------------------------	----------------------

DÉCEMBRE

samedi 7 mardi 10 jeudi 12 vendredi 20 jeudi 26 lundi 30	midi midi midi midi midi midi
-------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Les Amis
du Musée Condé
Château de Chantilly



REJOIGNEZ LES AMIS DU MUSÉE CONDÉ

Accès permanent au parc, au château, au musée Condé, au musée vivant du Cheval (parking inclus)
Participation à nos activités culturelles (visites de sites, d'expositions...).

PRÉSERVEZ NOTRE PATRIMOINE

Notre association qui compte plus de 3 200 adhérents,
est le premier mécène pour les collections du musée.

En nous rejoignant vous nous aidez à restaurer et à acquérir des œuvres.

Votre adhésion est défiscalisée à hauteur de 66 %
Cotisation individuelle : 50 € (17,00 € après défiscalisation)
Cotisation couple : 80 € (27,20 € après défiscalisation)

www.amismuseecondechantilly.com - Tél. : 03 44 62 62 82

Pass annuel 100% Chantilly, saison 2024

L'hippodrome de Chantilly à prix réduit, toute l'année, même pour les Grands Prix

Ce pass réservé aux habitants de l'Aire Cantilienne donne accès à toutes les courses de l'hippodrome de Chantilly pour la saison 2024 ainsi que pour le Prix de Diane Longines et le Qatar Prix du Jockey Club, au tarif préférentiel de 12€ (hors frais d'envoi) au lieu de 79€ au tarif normal. Le parking est également inclus dans ce tarif.

Modalité(s) d'achats :

. Sur la billetterie de France Galop LIVE avec la création d'un compte personnel et la saisie du code préférentiel CCAC2024 lors du paiement : <https://billetterie.francegalop-live.com/fr/membership>

. Aux guichets de l'hippodrome de Chantilly (merci de vous munir d'un justificatif de domicile). Vous devrez mentionner le code préférentiel CCAC2024 pour accéder au tarif réduit. Le Pass vous sera adressé par voie postale à votre domicile.

Contact : evenements@france-galop.com - 08 92 97 20 00 (0,50€/min. TTC)

Retrouvez-nous sur

